

## PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trois octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

#### **PRESENTS**

##### **CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEMENTAIRE

##### **CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEMENTAIRE

#### **ABSENTS EXCUSES**

##### **CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEMENTAIRE  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEMENTAIRE  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEMENTAIRE  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEMENTAIRE  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEMENTAIRE  
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEMENTAIRE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEMENTAIRE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEMENTAIRE  
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEMENTAIRE

#### **Communautés non représentées : Néant**

#### **Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'UNILYS  
Madame Carole BUHOT, Responsable technique traitement des déchets du Syndicat VALOSEINE  
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur traitement des déchets du Syndicat VALOSEINE  
Madame Florence COISPEAU, Directrice juridique, de la commande publique et des assemblées d'UNILYS  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS  
Monsieur Louis UGUEN, Directeur des Usines Ouest Ile de France AZALYS, AZUR et CRISTAL  
Madame Chloé BOITARD, Responsable d'usine AZALYS  
Monsieur David POUJOL, Responsable Centres de Tri de Collecte Sélective

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>10</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10</b>

## **RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2024**

En préambule, **Monsieur VENUS** présente Madame Rosa ANDRÉ, nouvelle déléguée titulaire en remplacement de Madame Christine GOTTI qui a donné sa démission du conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye et, en conséquence, de la CA SGBS, intercommunalité l'ayant nommée pour être sa représentante au sein du comité VALOSEINE.

**Madame ANDRÉ** annonce qu'elle est ravie de rejoindre ce syndicat. Elle précise qu'elle est sensible aux sujets traités à VALOSEINE étant ingénier agronome; elle ajoute qu'elle a été, notamment, responsable de sites classés SEVESO.

**Le Président** souligne également la présence dans ce comité de Madame Florence COISPEAU, nouvelle Directrice juridique, commande publique et assemblée au sein d'UNILYS.

**Monsieur BARRON**, représentant la CU GPS&O, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport annuel 2023 – usine AZALYS – Délégataire HELYSEO (filiale SUEZ RV ENERGIE)
- Rapport du premier semestre 2023 - Centre CYRENE – Délégataire GENERIS (VÉOLIA)
- Rapport du second semestre 2023 – Centre CYRENE – Exploitant SEPUR
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Questions diverses

### **RAPPORT ANNUEL 2023 – USINE AZALYS – DELEGATAIRE HELYSEO (FILIALE SUEZ RV ENERGIE)**

**Le Président** présente le rapport qui est le suivant :

*VALOSEINE a délégué la gestion du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'unité de valorisation énergétique AZALYS à la société HELYSEO (SUEZ RV ENERGIE).*

*Comme chaque année, la société délégataire transmet un rapport comportant les comptes retracant les opérations liées à l'exécution du contrat, ainsi qu'un bilan technique et financier permettant d'apprecier les conditions d'exécution du service public.*

*Conformément à la législation en vigueur (article L1411-3 du CGCT), ce rapport doit être présenté au comité.*

*Une synthèse technique et financière du rapport est jointe à la présente.*

*Monsieur Louis UGUEN, Directeur du site AZALYS et représentant de la société HELYSEO filiale de SUEZ RV ENERGIE, en présentera les principaux éléments lors de la séance du Comité.*

*Le rapport d'activité et ses annexes seront transmis, dans leur intégralité, aux Présidents des collectivités adhérentes.*

*Le comité est invité à en débattre.*

**Monsieur UGUEN** précise qu'il est Directeur délégué de la société HELYSEO qui exploite le site d'AZALYS et ajoute qu'il est accompagné par Madame BOITARD, la responsable d'usine qui a rejoint HELYSEO en cours d'année. Il débute le rapport annuel 2023 en précisant que la trame est toujours la même et permet de rappeler aux élus que l'exploitation du site se fait par l'intermédiaire d'une délégation de service public, dite n°2, en cours depuis 2018 et qui sera échue en décembre 2027. Il énonce ensuite les éléments importants du rapport.

**Le Président** remercie Monsieur UGUEN pour cette présentation très claire.

**Monsieur UGUEN** informe les élus que, comme chaque année, un pot de miel des abeilles qui sont présentes sur le site, leur sera offert.

**Le Président** fait observer que ces abeilles représentent un indicateur environnemental important.

Sans questions, le comité vote, à l'unanimité, pour prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 – usine AZALYS – Délégataire HELYSEO (filiale SUEZ RV ENERGIE).

## RAPPORT DU PREMIER SEMESTRE 2023 - CENTRE CYRENE – DELEGATAIRE GENERIS (VÉOLIA)

**Le Président** présente le rapport qui est le suivant :

*VALOSEINE avait délégué la gestion du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du centre CYRENE à la société GENERIS, pour une durée de 9 ans, via une délégation de service public ayant pris fin le 30 juin 2023.*

*Comme chaque année, la société délégataire transmet un rapport comportant les comptes retraçant les opérations liées à l'exécution du contrat, ainsi qu'un bilan technique et financier permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

*Conformément à la législation en vigueur (article L1411-3 du CGCT), ce rapport doit être transmis au comité.*

*Une synthèse technique et financière du rapport est jointe à la présente, sans que ce rapport ne soit présenté en séance du Comité.*

*Le rapport d'activité annuel et ses annexes seront transmis, dans leur intégralité, aux Présidents des collectivités adhérentes.*

*Le comité est invité à en débattre.*

**Le Président** souligne qu'il n'y a pas de présentation détaillée de ce rapport, mais que le document était présent dans les dossiers envoyés aux élus.

Sans remarques, le comité vote, à l'unanimité, pour prendre acte de la présentation du rapport du premier semestre 2023 - Centre CYRENE – Délégataire GENERIS (VÉOLIA).

## RAPPORT DU SECOND SEMESTRE 2023 - CENTRE CYRENE – EXPLOITANT SEPUR

**Le Président** présente le rapport qui est le suivant :

*VALOSEINE a délégué la gestion du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du centre CYRENE à la société SEPUR depuis le 1er juillet 2023.*

*Comme chaque année, la société attributaire du marché d'exploitation transmet un rapport comportant les comptes retraçant les opérations liées à l'exécution du contrat, ainsi qu'un bilan technique et financier permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

*Conformément à la législation en vigueur (article L1411-3 du CGCT), ce rapport doit être présenté au comité.*

*Une synthèse technique et financière du rapport est jointe à la présente. Monsieur Maxime VENOT, Directeur ICPE, et représentant de la société SEPUR, présentera les principaux éléments lors de la séance du Comité.*

*Le rapport d'activité et ses annexes seront transmis, dans leur intégralité, aux Présidents des collectivités adhérentes.*

*Le comité est invité à en débattre.*

**Le Président** rappelle que les modalités de gestion du centre de tri ont évoluées puisque c'était auparavant une DSP jusqu'au 30 juin 2023, avec pour titulaire VÉOLIA, et qu'il s'agit, depuis le 1<sup>er</sup>

juillet 2023, d'un marché d'exploitation confié à SEPUR. Il donne la parole à Monsieur POUJOL, responsable des exploitations de centres de tri et de collectes sélectives pour la société SEPUR, pour la présentation du rapport du second semestre 2023.

**Madame BUHOT** fait observer, lors de la présentation, que des tonnes de cartons, arrivant d'une déchetterie du SMIRTOM, sont de bonne qualité et ne passent pas sur la chaîne de tri. Elle souligne que c'est un cas particulier par rapport à d'autres unités de traitement, car le SMIRTOM n'avait pas d'exutoires spécifiques et que VALOSEINE lui a proposé de prendre en charge ces cartons. Elle ajoute que cela fonctionne bien.

**Monsieur POUJOL** reprend ses propos.

**Le Président** remercie Monsieur POUJOL pour sa présentation. Il fait remarquer que la convention avec le SMIRTOM et celle qui existait avec VALENE ont été évoquées précédemment et souligne qu'ainsi, avec VALOSEINE, le syndicat sécurise totalement ses apports en direct. Il ajoute que c'est une des raisons pour lesquelles le contrat, initialement d'une DSP, a évolué vers un marché d'exploitation. Il fait observer que la sécurisation de ces apports est un élément important dans la vie du syndicat, ainsi que les objectifs qui seront fixés ultérieurement ou progressivement dans l'activité.

**Monsieur LEPERT** revient sur un sujet qui lui est cher, à savoir le taux de rejets qui est aujourd'hui de 26 % et en progression par rapport à l'an dernier. Il fait observer que celui-ci, il y a quelques années alors qu'il n'y avait ni CA SGBS ni CU GPS&O, se situait entre 10 et 15 % ; il insiste sur le fait que, pour lui, il y a un rapport de cause à effet. De plus, il demande si les camions complets déclassés font partie de ces rejets et souhaite savoir quel est le process exact de ce type de déclassement.

**Monsieur POUJOL** répond que ces camions déclassés sont bien dans l'indicateur. Il explique qu'un contrôle qualité est effectué et que ce n'est pas toujours la totalité d'un camion qui est déclassée, mais plutôt un tonnage.

**Monsieur LEPERT** souhaite savoir si des sanctions sont prises et si de l'information ou des remontées sont effectuées auprès du maire de la ville qui a renvoyé un camion de mauvaise qualité. Il répète que, pour lui, c'est un sujet de fond qui est public puisque le syndicat n'a pas la main sur la collecte, et insiste sur le fait que c'est une hérésie industrielle ; or, maintenant, le syndicat va entrer dans une nouvelle phase avec une nouvelle usine et il sera possible de donner des arguments pour signifier aux collectivités d'arrêter d'envoyer des déchets non conformes. Il souhaite savoir comment VALOSEINE va s'armer politiquement et en matière d'informations pour que cela évolue favorablement sur ce sujet. Il ajoute qu'il faut s'y préparer, car la nouvelle usine sera en place dans dix-huit mois et il fait observer qu'il serait stupide d'avoir investi des dizaines de millions d'euros pour avoir 35 % de mauvais déchets dans l'usine.

**Monsieur VENUS** répond qu'il comprend Monsieur LEPERT et qu'il est totalement d'accord avec lui. Il explique que beaucoup de statistiques sont produites sur le centre, comme celles de chaque tournée ou encore le taux de refus dans les caractérisations et que celles-ci remontent uniquement à la CU et à la CA. Il ajoute que, concernant la CA, elles sont juste classées. Il annonce que, lors de la dernière commission environnement, et il le fera à chacune de ces commissions, il a demandé à ce que, plutôt que de lancer sans cesse de nouveaux plans de réduction des déchets, les statistiques existantes soient exploitées et que VALOSEINE en soit destinataire, surtout pour chaque tournée. A ce titre, il évoque celles de la ville de Saint-Germain-en-Laye, qui a dix secteurs de collectes avec des taux de refus totalement différents en fonction de l'habitat, pavillonnaire ou en vertical, et dont VALOSEINE n'a pas connaissance. Il ajoute que la CA devrait avoir un plan d'action et exploiter les données sur ce sujet, car la collecte est de sa responsabilité.

**Monsieur LEPERT** fait observer que VALOSEINE ne fait pas son travail s'il n'insiste pas sur cette question. Il demande aussi si le syndicat a une position sur les apports volontaires. Il annonce qu'il est allé lui-même faire une caractérisation et qu'il s'interroge sur la qualité précise de l'apport des poubelles classiques ou de la tournée et qu'il a le sentiment que l'apport volontaire est un souci majeur. Il fait remarquer qu'il convient d'avoir une position sur cette question, car la tendance aux apports volontaires s'impose, notamment dans les quartiers nouvellement créés alors que, pour lui, si cet apport volontaire a des justifications compréhensibles en province, ce n'est pas le cas en région parisienne. Il estime que c'est une régression du service au citoyen puisqu'on demande à des habitants âgés ou faibles physiquement de se déplacer pour déposer leurs déchets. Il fait remarquer que, pour ce sujet également, il faut se faire entendre, comme il n'hésitera pas à le faire.

**Madame BOITARD** prend la parole et informe que les organismes en charge de ces déchets, comme Eco-emballages ou Adelphé, possèdent des statistiques sur ce sujet et que des comparaisons ont été effectuées depuis des années entre apport volontaire et collecte. Elle indique que, quand il s'agit d'un

apport volontaire, ce n'est pas la qualité qui est moindre, mais c'est la quantité, car beaucoup moins d'habitants trient et font l'effort de déposer leurs déchets en apport volontaire. En conséquence, elle ajoute qu'il y a une perte globale de quantité et donc une perte de volume pour le syndicat. Elle souligne que les démarches des organismes d'éco-emballage sont de pousser à évoluer vers de la collecte.

**Monsieur LEPERT** répond qu'il est tout à fait conscient que l'apport volontaire entraîne une déperdition, mais ajoute que VALOSEINE reçoit des caractérisations et il lui semble que, pour lui, ce ne sont pas exactement toutes les mêmes caractérisations.

**Madame BUHOT** précise que les déclassements évoqués précédemment sont encore différents de la caractérisation. Elle explique qu'une fiche de déclassement est émise et qu'une information est envoyée dans la journée à l'adhérent CU ou CA concerné et qu'il en est donc parfaitement informé. Elle ajoute qu'il s'agit souvent d'un déclassement partiel et avec un apport volontaire qui a souillé le gisement, même si elle indique que l'huile de vidange le souille en totalité. Elle souligne qu'elle partage le propos de Monsieur LEPERT disant que l'apport volontaire est plus souvent le responsable lorsqu'il y a déclassement, même si tout cet apport n'est pas de mauvaise qualité.

**Monsieur BARRON** évoque les conséquences des bornes d'apport volontaire sur les déchets sauvages et souligne que c'est un vrai problème notamment dans les villes où le collectif est en pleine expansion. Il explique que, dans sa collectivité, des mesures ont été prises à ce sujet, notamment refuser l'installation de ces bornes sur l'espace public et en imposer l'implantation sur l'espace du programme immobilier ; ainsi ce sont les collectifs qui sont responsables de la gestion de ces bornes, à savoir payer pour éliminer les dépôts aux alentours. Il ajoute que le dépôt, dans ces bouches, de produits toxiques ne concerne pas que l'huile vidange et que les habitants vont au plus facile.

**Monsieur LEPERT** fait observer qu'il met en exergue la question des apports volontaires, car, du point de vue de la CA et de la CU, ces apports sont plus économiques que les collectes qui, de ce fait, sont moins nombreuses. Il ajoute que, pour lui, le budget des tournées est substantiel et qu'une partie de celui-ci est transférée pour « acheter » des fonctionnaires. Il insiste sur le fait qu'il assume ses propos et qu'il ne demande à personne de les approuver.

**Le Président** fait remarquer que, quand les règles de collecte ont été modifiées à la CU, il a été constaté que, pour tenir le budget global sur les ordures ménagères, il y avait progressivement une tendance à augmenter les frais sur le traitement et qu'il fallait trouver des solutions budgétaires sur la partie collecte. Il ajoute qu'il existe une problématique aujourd'hui, à savoir que les habitants ont tendance à penser que ces frais sont juste ceux de la collecte alors que ce n'est pas le cas. Il souligne qu'il y a eu effectivement une réflexion sur cet aspect et qu'il convient de trouver le bon équilibre, car les populations ou les territoires sont différents et qu'il est impossible de traiter toutes ces problématiques. Il ajoute que c'est tout à fait visible dans la CU puisque sur 73 communes, une cinquantaine sont de moins de 2 000 habitants alors que d'autres sont très grandes.

Concernant le sujet politique du traitement de l'ensemble du processus entre VALOSEINE et les prestataires issus des compétences de l'intercommunalité, les sujets évoluent et progressent, même s'il faudrait le faire de façon plus agile. Il informe les élus qu'à la CU, même s'il existe des lourdeurs, il y a une prise en compte de ces données et des actions, même si elles sont encore insuffisantes, commencent à se mettre en place sur des sujets de consignes de tri et d'accompagnement des populations. Il fait observer que le syndicat doit aussi trouver sa place et, à ce titre, il évoque la journée de la veille à l'UMOP (Universités des Mairies de l'Ouest Parisien) durant laquelle la Présidente de la CU, accompagnée de plusieurs vice-présidentes, est passée sur le stand VALOSEINE et qu'elles semblaient découvrir le projet du nouveau centre de tri. Il insiste sur le fait qu'il va être nécessaire de mettre en avant tous les projets de réalité industrielle et les nouveautés industrielles importantes du syndicat. Il ajoute que les prises en compte sont progressives, car tous les relais ne se font pas, mais que c'est à VALOSEINE d'y travailler.

**Monsieur LEPERT** souligne que son objectif est d'encourager les élus et les équipes.

**Monsieur LE BEULZE** précise qu'effectivement les équipes travaillent en permanence sur l'amélioration des relations de VALOSEINE avec ses adhérents et tout particulièrement avec ceux de la CU concernant ce sujet. Il fait également remarquer que la pratique fonctionnait plutôt sur la base de sanctions financières, or CITEO, qui est l'organisme à la manœuvre, est bien conscient qu'une part de ce qu'il collecte ne permet pas d'assurer de la valorisation matière des emballages dont une fraction encore significative est présente dans les OM. Il informe les élus que CITEO travaille actuellement avec le ministère, même si la situation est quelque peu instable actuellement, et souligne qu'une tendance est en cours, à savoir le triplement des ressources de CITEO sur la base de sanctions financières des Etablissements Publics en charge de la collecte, au regard du volume d'emballages qui

serait présent dans les OMR. Il explique que CITEO travaille sur un modèle qui permettrait de pénaliser financièrement les collectivités locales en fonction du volume d'emballage présent dans les OMR qui sont incinérées, de manière à pouvoir les redistribuer en faveur des collectivités locales qui développeront des programmes ou sensibiliseront les habitants pour réduire ce volume d'emballage encore présent dans les OMR. Il répète que ce mécanisme usuel de la sanction financière est en train de se mettre en place au travers du bras armé de CITEO et surtout du Ministère.

**Monsieur LEPERT** rétorque que c'est une bonne chose, mais que, pour lui, il suffirait d'envoyer tout simplement un recommandé aux deux Présidents de la CA et de la CU pour les convoquer au comité syndical. Il répète qu'il n'est pas pensable que VALOSEINE dépense quelques dizaines de millions d'euros pour que, finalement, il ne se passe pas grand chose. Il ajoute que vingt milliards sont à trouver alors qu'une dizaine de millions se trouve déjà ici.

Sans autres questions, le comité vote, à l'unanimité, pour prendre acte de la présentation du rapport du second semestre 2023 – Centre CYRENE – Exploitant SEPUR.

## RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

**Le Président** présente le rapport qui est le suivant :

*Conformément à l'article L.2224-17-1 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers, doit être présenté au comité au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.*

*Le rapport est mis à la disposition du public et doit être mis en ligne sur le site internet du syndicat.*

*Les principaux éléments figurant dans ce rapport et relatifs à l'année 2023 sont les suivants :*

- *Le tonnage total réceptionné à l'UVE AZALYS a été de 134 381 tonnes, dont 71 286 tonnes en provenance des communes adhérentes à VALOSEINE, 22 169 tonnes en provenance du quai de transfert CU GPS&O-VALENE, 12 386 tonnes en provenance des communes adhérentes du SMIRTOM du VEXIN et 28 540 tonnes extérieures apportées par SUEZ RV ENERGIE pour combler le vide de four. A noter que 97 % des apports ont été incinérés sur site et 3 % évacués vers d'autres exutoires durant les arrêts techniques pour travaux.*
- *L'UVE AZALYS a produit 61 882 MWh dont 43 471 MWh ont été revendus. L'installation a respecté tout au long de l'année la réglementation relative aux rejets gazeux et liquides. 36 heures de dépassement ont eu lieu en 2023 ; cela représente une augmentation de 9 % du cumul des dépassements par rapport à 2022.*
- *Le tonnage total d'emballages et papiers issu des collectes sélectives, réceptionné au centre de tri CYRENE a été de 19 702 tonnes, dont 10 641 tonnes en provenance des communes adhérentes à VALOSEINE, 6 581 tonnes extérieures en provenance des communes du périmètre Ouest de la CU GPS&O (quai de transfert CU GPS&O-VALENE), 2 477 Tonnes en provenance des communes adhérentes du SMIRTOM du VEXIN.*
- *Le tonnage total de verre issu des collectes sélectives, réceptionné en alvéoles de transfert au centre CYRENE, a été de 8 135 tonnes, dont 6 204 tonnes en provenance des communes adhérentes à VALOSEINE, et 1 931 Tonnes en provenance des communes adhérentes du SMIRTOM du VEXIN.*
- *Les autres apports de déchets VALOSEINE ont été les suivants : 5 029 tonnes de déchets verts et 5 413 tonnes d'encombrants.*
- *9 297 tonnes de déchets ont été collectées en déchetteries de Carrières-Sous-Poissy et Triel-Sur-Seine, dont 6 150 tonnes prises en charge directement par les exploitants, 431 tonnes rachetées à VALOSEINE (ferrailles et cartons) et 2 715 tonnes de déchets spécifiques repris par les éco-organismes. Les apports en déchetteries enregistrent une diminution de 18 % par rapport à 2022.*
- *La chaîne de tri CYRENE recense les taux de refus de tri suivants par périmètres :*
  - *25.54% pour VALOSEINE (contre 23.8% en 2022) ;*
  - *28.89% pour CU GPS&O-VALENE (contre 26.5% en 2022) ;*
  - *19.23% pour SMIRTOM du VEXIN (contre 22.4% en 2022) ;*

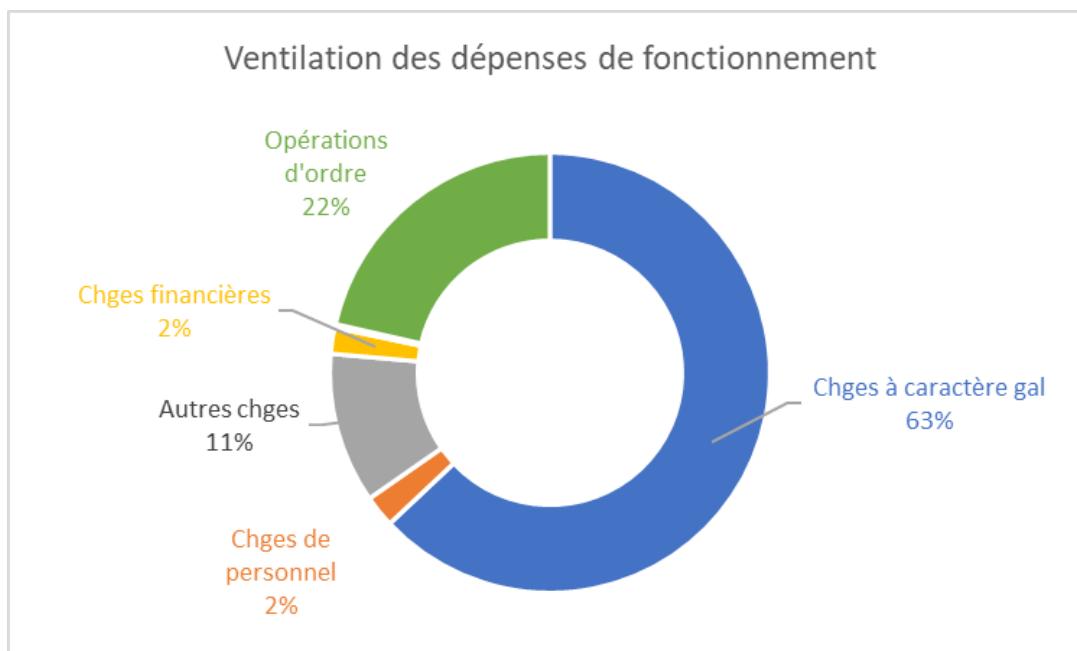
Pour VALOSEINE et le périmètre GPS&O-VALENE, une hausse constante du taux de refus est observée depuis 2015. En 2023, ce dernier dépasse à nouveau la barre symbolique des 20%, valeur à partir de laquelle l'exploitant est susceptible de déclasser les apports. Cette situation nécessite donc une reprise en main de la qualité du tri en amont des collectes sélectives, via des campagnes de communication sur le geste de tri, des refus de collectes, visant à préserver la chaîne de tri et optimiser les recettes matières.

En complément du contrat de délégation de service public AZALYS et du contrat d'exploitation du centre de tri CYRENE, d'autres marchés sont conclus par le syndicat pour assurer le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés :

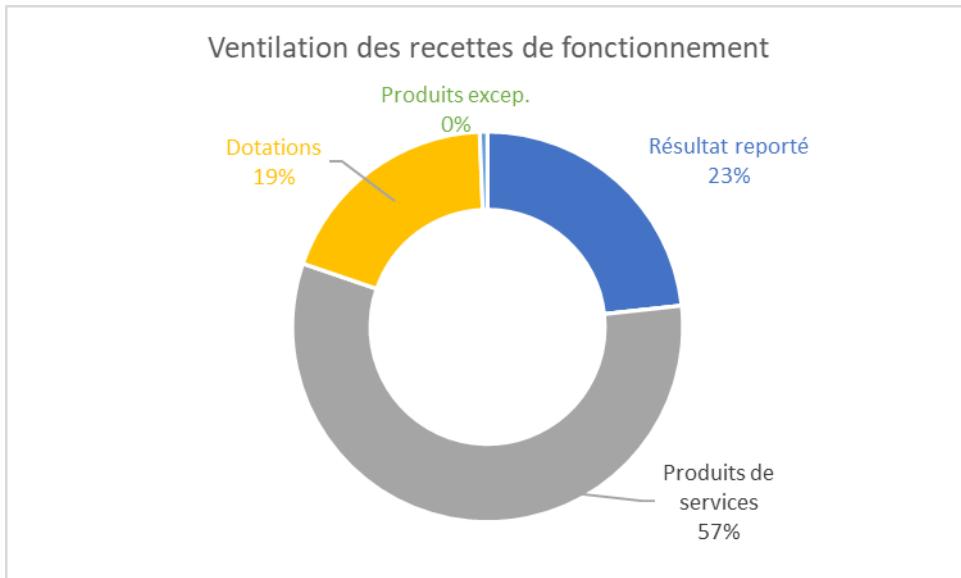
- Traitement des encombrants via un marché avec la société SEPUR
- Traitement des déchets végétaux via un marché avec la société SEPUR
- Exploitation de la déchetterie de Triel-Sur-Seine via un marché en groupement avec les sociétés SOTREMA-APTIMA,
- Traitement des DDS (déchets diffus spécifiques) hors périmètre de reprise par l'éco-organisme gratuit ECODD, via un marché avec SARP Industries.

#### **Synthèse bilan financier :**

L'année 2023 s'est déroulée avec un fonctionnement complet des installations de traitement. En revanche, la déchetterie de Trier-sur-Seine a été fermée pour travaux de remise à neuf durant 6 mois, de mai à novembre. La déchetterie de Carrières-sous-Poissy a cessé son activité au 30 octobre 2023. Pour un total de 24.6 M€, les dépenses se répartissent ainsi :



Pour un total de 34.51 M€, les recettes se répartissent ainsi, dont +8.03 M€ d'excédent antérieur reporté :



*Le comité est invité à en prendre acte.*

**Madame BUHOT** rappelle aux élus que le périmètre de VALOSEINE est de 5k€ de dépenses « traitement », 22 communes, 272 000 habitants au travers de deux EPCI adhérentes, à savoir la CU et la CA. Elle fait remarquer que, contrairement aux deux rapports précédents, celui que les élus ont reçu n'indique que des éléments chiffrés pour les 22 communes alors que, précédemment, était évoqué l'ensemble des tonnages des presque 167 communes du bassin versant dans les installations de VALOSEINE. Elle passe la parole à Monsieur LAVAILL qui a travaillé cette année sur les rapports annuels.

**Monsieur LAVAILL** poursuit avec la présentation de ce rapport.

**Madame BUHOT** précise qu'en 2024 le nouveau titulaire MPGP de conception/réalisation fait partie du groupe SEPUR. Concernant le parcours de visite sur Azalys à destination des scolaires, elle souligne que le syndicat s'y était engagé en 2023 et, qu'en 2024, ce parcours est prêt et sera inauguré la semaine prochaine.

Elle poursuit la présentation en abordant les données du centre de tri en 2023.

**Monsieur LE BEULZE** indique que la déchetterie, pour les professionnels, est la déchetterie TERSEN qui se situe à côté de celle de VALOSEINE.

**Monsieur LAVAILL** explique qu'auparavant les professionnels utilisaient les badges des particuliers, alors que désormais il s'agit d'un système de lecture optique de plaques d'immatriculation avec une inscription sur le site de la CU (avec présentation de la copie de la carte grise et du justificatif de domicile). Il précise que ce process filtre les professionnels, car un véhicule appartenant à une société est refusé automatiquement et ajoute que, de ce fait, la présence de professionnels est bien inférieure que précédemment.

**Le Président** remercie les intervenants. Il fait observer, sans que cela ne dispense le syndicat des efforts à faire sur l'amont de la politique de collecte évoquée précédemment, que l'amélioration de tout le process dans le centre de tri, la qualité à mieux détecter, à mieux répartir et à mieux valoriser ensuite, va nécessairement avoir un impact sur le taux de refus. Il estime que c'est un élément important, car VALOSEINE a beaucoup investi, à la fois dans ce « all process », mais aussi dans le matériel mis en place qui va sensiblement améliorer la finalité. Il ajoute que, comme l'indiquait précédemment, et à juste titre, Monsieur LEPERT, c'est un ensemble d'opérations et d'actions à mener sur la totalité de la chaîne « collecte et traitement ».

**Monsieur LEPERT** demande des explications sur l'évolution des ECT et de l'indirect des ECT.

**Madame BUHOT** explique que le chiffre d'évolution sur les nouveaux plastiques, le flux développement et films est de deux kilos/habitant/an et de plus deux kilos sur les autres flux. Elle souligne que les usagers reçoivent de la communication et qu'ils se mettent à trier plus le carton, le papier, le métal ce qui était moins le cas avant.

**Monsieur LEPERT** indique, concernant les équilibres sur les déchetteries, qu'il y a une diminution sur les déchetteries globales, à savoir moins 15 % sur l'ensemble, et il demande où sont allés ces

encombrants. Il ajoute qu'une partie a sans doute été envoyée dans les flux normaux des autres déchetteries professionnelles, mais il souhaite connaître l'impact de cette baisse sur les déchetteries sauvages qui sont souvent un souci pour certains élus. Il fait remarquer qu'il est bon d'être rigoureux dans le filtrage des usagers se rendant sur site, mais il estime qu'un peu de laxisme éviterait peut-être ces dépôts sauvages.

**Monsieur LAVAILL** rappelle que, lors de la présentation des encombrants, il a été évoqué l'augmentation des encombrants collectés en porte à porte, diminuant donc les apports en déchetterie et qu'il est possible de supposer que des habitants ont le moyen de les stocker. Il ajoute qu'il y a eu 17 % en plus à AZALYS et que le tout-venant y a augmenté de plus de 50 %. Il fait remarquer que c'est vraisemblablement AZALYS qui a absorbé le flux qui allait à CYRENE.

**Madame BUHOT** précise qu'une partie des flux sont également partis sur les dix autres déchetteries du réseau de la CU ; en effet, elle souligne la communication importante qui a été effectuée en amont, et même sur la porte de la déchetterie VALOSEINE, pour informer les usagers de l'existence de ce réseau. Elle précise que ceux-ci se sont reportés sur Conflans-Sainte-Honorine ou Orgeval. Elle informe les élus que, cette année, il y aura plus de déchets déposés, notamment pour Triel, car des travaux sont prévus sur la déchetterie d'Orgeval.

**Monsieur LAVAILL** fait remarquer que la CU sera très satisfaite de l'investissement sur VALOSEINE, car, d'une part ils ont été consultés à chacune des opérations de réhabilitation, mais aussi, car le fonctionnement de VALOSEINE a été calqué sur celui de la CU puisque celle-ci va récupérer la déchetterie au 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il ajoute que, de plus, le syndicat a grandement amélioré la qualité de service public en développant de nouveaux flux, comme le plâtre qui n'était pas collecté auparavant. Il ajoute qu'un compacteur de cartons a été mis en place pour optimiser la collecte, ainsi qu'une zone de réemploi contractualisée avec la ressourcerie territoriale APTIMA qui récupère l'ensemble du conteneur concerné.

Sans autres observations, le comité vote, à l'unanimité, pour prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2024**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024.

#### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT**

**Le Président** présente les décisions suivantes :

##### Décision n° 2024-11

OBJET : Marché SID24E – Participation au salon de l'Université des Mairies de l'Ouest parisien 2024 - Signature

*Il a été décidé de confier la prestation de participation au salon de l'Université des Mairies de l'Ouest parisien 2024 à la société BEC, sise 4-5 avenue de Paris 94300 Vincennes.*

*Montant global et forfaitaire : 13 970 euros HT, soit 16 764 euros TTC, et pour des prestations éventuelles complémentaires comprises entre 0 euro HT et 2 000 euros HT.*

##### Décision n° 2024-13

OBJET : Marché SID24F - Etude préalable à la définition des orientations stratégiques de Valoseine - Signature

*Il a été décidé de confier la prestation d'étude préalable à la définition des orientations stratégiques de VALOSEINE à la société Trident service, sise 15 allée des sablières 78290 Croissy-sur-Seine.*

*Montant global et forfaitaire : 14 625 euros HT, soit 17 750 euros TTC ;*

*Durée courant de sa notification à l'achèvement des prestations.*

##### Décision n° 2024-14

OBJET : Marché SID24C – Organisation de visites sur le centre Cyrène – Signature

*Il a été décidé :*

- de confier la réalisation de la prestation d'organisation et animation de visites sur le centre CYRENE au prestataire « Suivez le guide », sis 13 rue Charles Rivière 44400 Reze Cedex,
- de signer en conséquence le marché afférent d'une durée courant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

*Montant global et forfaitaire : 4 840 euros HT, soit 5 808 euros TTC et des prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 euro et un maximum de 35 000 euros HT.*

#### Décision N° 2024-15

OBJET : Contrat de reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers issus de l'incinération, concernant la filière de reprise de l'aluminium mâchefers – Signature du contrat-type de reprise fédération avec SEMARDEL

*Il a été décidé de signer le contrat-type de reprise, dans le cadre de l'exécution du contrat SID18C, et son avenant 1, avec la Société d'Economie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Energies Locales (SEMARDEL), sise Ecosite de Vert le Grand 91810 Vert-le-Grand.*

#### Décision N° 2024-16

OBJET : Marché SID24G – Réalisation d'un film de promotion pour la présentation du parcours « Déchets en scène » – Signature

*Il a été décidé de confier la prestation à la société « Agence Les Récréateurs », sise 22, passage Saint-Bernard 75011 Paris.*

*Montant global et forfaitaire : 4 050 euros HT, soit 4 860 euros TTC, ainsi que pour une prestation unitaire d'un montant minimum de 0 euro et maximum de 1 300 euros HT soit 1 560 euros TTC.*

#### Décision N° 2024-17

OBJET : Marché SID23P – Maintenance des matériels, logiciels et assistance téléphonique (solution de contrôle d'accès par LAPI) – Signature

*Il a été décidé de confier la maintenance des matériels et des logiciels à la société HORANET, sise Z.I. Route de Niort, B.P. 70328 85206 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX.*

*Montant global et forfaitaire : 1 797 euros HT, soit 2 156.40 euros TTC.*

*A la maintenance, s'ajoute une prestation d'assistance téléphonique 5j/7j d'un montant minimum de 0 euro, ainsi qu'une prestation d'une visite préventive optionnelle par an d'un montant de 520 euros HT, soit 624 euros TTC.*

*Le présent contrat s'applique par année civile, la première année à partir de la date indiquée sur les annexes au prorata temporis jusqu'au 31 décembre suivant. Le contrat est reconductible tacitement d'année en année dans la limite de 3 ans.*

#### Décision N° 2024-18

OBJET : Marché SID23P – Contrat d'hébergement des logiciels informatiques (contrôle d'accès par LAPI) – Signature

*Il a été décidé de confier l'hébergement des logiciels « GO ENVIRONNEMENT » et « PORTAIL CITOYEN », à la société HORANET, sise Z.I. Route de Niort, B.P. 70328 85206 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX.*

*Montant global et forfaitaire : 1 680 euros HT, soit 2 016 euros TTC.*

*Le présent contrat s'applique par année civile, la première année à partir de la date indiquée sur les annexes au prorata temporis jusqu'au 31 décembre suivant. Le contrat est reconductible tacitement d'année en année dans la limite de 3 ans.*

#### Décision N° 2024-19

OBJET : Marché SID24I – Mission de réalisation du bilan carbone de VALOSEINE – Signature

*Il a été décidé de confier la prestation à la société OuiACT, sise 87 rue Saint-Lazare, 75009 PARIS.*

*Montant global et forfaitaire : 16 700,00 € HT, soit 20 400 euros TTC.*

*Durée courant de sa notification à l'achèvement des prestations.*

#### Décision N° 2024-20

OBJET : Marché SID23K - Gestion de la déchetterie de Triel-sur-Seine, mise à disposition, enlèvement et rotation de bennes et traitement des déchets associés – Avenant 1

*Il a été décidé de signer l'avenant 1 portant sur la prestation de collecte du contenu du local réemploi de la déchetterie vers la ressourcerie APTIMA, avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire SOTREMA/APTIMA, dont le mandataire SOTREMA est sis 33 rue Gustave Eiffel 78710 ROSNY-SUR-SEINE.*

*Montant global et forfaitaire : 33 150 euros HT, soit un pourcentage d'augmentation de 1,29 %.*

Concernant la Décision n° 2024-1, **le Président** précise que c'était la première fois que le syndicat VALOSEINE participait et avait son propre stand à ce salon. Il fait observer que le succès était au rendez-vous avec le passage des Présidents de la CU et de la CA, des Vice-présidentes de la CU et de la Région. Il annonce aux élus qu'il a présenté les projets. Il remercie tous les élus et les collaborateurs présents, car leur présence était précieuse. Il souligne toutefois que le coût de cette participation est assez élevé.

**Monsieur LE BEULZE** fait remarquer que ce type d'événement fait partie des actes de communication de VALOSEINE et dont l'objectif premier était d'évoquer le parcours de visite et d'encourager les visiteurs à prendre conscience et connaissance de celui-ci. Il signale que des contacts ont été pris et que des mails sont déjà arrivés avec des demandes de visites pour les scolaires de communes.

**Le Président** ajoute que des élus extérieurs à l'intercommunalité se sont rendus sur le stand, notamment ceux de Versailles Grand Parc, et ont montré leur intérêt à la fois sur la présentation du nouveau centre de tri, mais aussi sur le parcours pédagogique.

Il évoque ensuite la décision n°2024-13 et précise que cette étude comprenait une étude de parangonnage, à savoir la comparaison des tarifs proposés par un ensemble de syndicats sur les aspects d'ordures ménagères et de traitement, dont les conclusions seront communiquées aux élus dès les chiffres définitifs obtenus. Il ajoute que cette étude comportait aussi un travail sur les prospectives des tonnages et l'évolution de VALOSEINE, du SMIRTOM ou encore de VALENE. Il précise que l'aide d'un AMO est nécessaire pour préparer le futur marché de caractérisation des encombrants et établir un cahier des charges beaucoup plus abouti et précis afin de trouver le meilleur prestataire.

**Monsieur LEPERT** fait observer que, concernant la caractérisation, même si aujourd'hui elle n'est pas utilisée, VALOSEINE pourrait peut-être chercher à être meilleur dans ce domaine et améliorer son process, tout en soulignant qu'il convient d'être certain que cela soit exploité. Il souligne qu'il soutient fortement les sommes qui seraient dépensées sur ce point si les intervenants en charge de ce sujet en demandaient.

**Madame BUHOT** tient cependant à faire remarquer que les caractérisations sont bien réalisées puisqu'elles sont effectuées mieux que le process lui-même. Elle explique qu'en effet, le process envoie un peu de matière valorisable dans le refus alors que la personne qui caractérise va réellement et uniquement peser le refus. Elle ajoute que, dans le nouveau centre de tri, la caractérisation va se développer plus précisément avec un peu d'intelligence artificielle. Elle souligne qu'une veille sera effectuée sur toutes les innovations possibles en la matière.

**Monsieur LE BEULZE** précise qu'il s'agit de caractérisations sur les encombrants. Il fait remarquer que cela fait écho au marché VALOSEINE de traitement des encombrants dont le taux de valorisation matière n'était pas très satisfaisant, et que cela a permis d'indiquer de manière formelle un objectif de valorisation matière dans le futur appel d'offres ; en effet, la caractérisation n'existe pas, ce qui rendait impossible d'opposer nos objectifs dans le cadre d'un marché.

**Madame BUHOT** informe qu'elles commencent la semaine prochaine sur les EPCI des élus de VALOSEINE.

**Le Président** rappelle que cela avait posé un problème dans l'attribution du marché et qu'il convient que l'expression des besoins soit clarifiée dans le futur cahier des charges.

Pour terminer, il aborde la décision n°2024-19 et souligne l'importance de cette mission de réalisation du bilan carbone de VALOSEINE et il annonce que le retour est prévu pour la fin de l'année.

**Monsieur LE BEULZE** fait remarquer qu'aucun impératif réglementaire sur cet aspect n'est demandé, même si les habitants sont de plus en plus friands de ce type d'informations. Cependant, il souligne, d'une part, que VALOSEINE a besoin de critères d'évaluation pour aller vers un objectif de RSE par exemple et, surtout, car la Communauté Européenne envisage très sérieusement d'inclure ce type activités dans la taxonomie, d'inclure les établissements comme le nôtre dans des obligations de

compensation des bilans carbone et de les obliger à acheter des quotas de compensation sur les marchés du carbone. Il insiste sur l'intérêt, pour le syndicat, à connaître la situation actuelle sur ce sujet pour pouvoir évaluer le chemin à parcourir afin de réduire ces coûts de taxe carbone qui pourraient être imposés prochainement.

Sans autres remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Le Président** rappelle aux élus que le dossier du nouveau centre de tri doit passer par des étapes successives pour début 2026, après l'obtention du permis de démolition qui est acté, le cas par cas qui est en cours, tout comme le permis de construire, ainsi que la convention avec l'EPAMSA. Il rappelle que le site se trouve dans la ZAC Eco pôle et dans un territoire OIN (opération d'intérêt national), géré par un établissement public et l'Etat. Il précise qu'il convient donc de passer une convention avec eux et qu'une contribution financière d'environ 150 k€ sera à verser au titre de la ZAC.

Il répète que le parcours de visite sera inauguré mardi prochain à 18 h et que les élus sont bien évidemment invités.

Il poursuit ses propos et indique que le syndicat continue à travailler avec la CU pour le transfert de la compétence « traitement » de la CU vers VALOSEINE et que cela entraîne des discussions et des échanges chiffrés entre le syndicat et la CCPIF (Communauté de communes des portes de l'Île-de-France) pour avoir une vision globale financière et administrative. Il annonce que le transfert de compétence devrait être effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2025, ce qui permettra au syndicat d'inclure l'ensemble de VALENE (quai de transfert) et il ajoute que cela implique ensuite des conséquences contractuelles, administratives et financières.

**Monsieur LE BEULZE** fait observer que la conséquence financière est l'absence de conséquences. Il explique qu'en effet, les tarifications VALOSEINE vont évoluer, mais que les conséquences financières seront neutralisées par un mécanisme permettant de compenser les augmentations de recettes par les augmentations de tarifs, à somme nulle pour les adhérents du syndicat.

**Le Président** rappelle que le Bureau syndical s'était engagé à présenter l'ensemble du projet de nouveau centre de tri aux maires des communes environnantes et aux associations environnementales. Il annonce qu'une présentation par Monsieur VENUS et lui-même a eu lieu auprès de deux de ces associations, qu'il a présenté le projet, avec Monsieur LE BEULZE, au maire de Triel-sur-Seine vendredi dernier, que ce devrait être le cas pour le maire de Carrières-sous-Poissy fin octobre, puis le lendemain de ce comité pour le 1<sup>er</sup> adjoint de Medan et enfin, mi-novembre, pour le Maire de Villennes-sur-Seine. Il signale que le projet sera éventuellement présenté en Conférence des Maires du Conseil Communautaire de la CU, car, à la suite du passage hier de la Présidente de la CU, ce projet devrait y être évoqué.

Il annonce que le prochain comité aura lieu le 7 novembre prochain avec le ROB 2025 à l'ordre du jour et le 11 décembre avec le BP 2025.

Il remercie les équipes pour leur travail sur ces rapports qui sont désormais réalisés en régie.

Sans autres questions diverses, **le Président** lève la séance à 20h30.

#### **Signatures :**

**François DAZELLE**

Président du syndicat intercommunal

**Philippe BARRON**

Secrétaire de séance